

Importation de la viande—Loi

A ce moment-là, la Communauté économique européenne a complètement interdit l'importation de notre bœuf. Elle est allée jusqu'à interdire qu'on décharge les bateaux. La population du Canada ne compte que 20 millions d'habitants et notre consommation par tête est inférieure à celle des États-Unis, et pourtant, nous étions le seul pays au monde qui ne dressait aucun obstacle aux importations de bœuf. Nous n'avions d'autre choix que demander de restreindre les importations.

Le ministre se souviendra peut-être des entretiens que nous avons eus, mes collègues du Manitoba et moi-même, un soir de février particulièrement froid, à Winnipeg. Nous avons tenté de le convaincre de nous assurer une certaine protection contre l'entrée massive de viandes en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Le ministre n'a pas jugé bon de faire quoi que ce soit avant la fin de 1976, après deux années difficiles à cause de ces importations. Cette année-là, le ministre a décidé de restreindre les importations en faisant voter la loi sur les licences d'exportation et d'importation, ce qu'il aurait dû faire beaucoup plus tôt.

Toutes sortes de preuves et de données indiquent que ces importations de bœuf étaient souvent de qualité inférieure, ce qui a contribué à faire chuter les prix de nos produits. Ainsi, les éleveurs se débarrassèrent d'un grand nombre de vaches, étant donné que les prix avaient beaucoup baissé à cause justement de ces importations. Toute l'industrie aurait beaucoup moins souffert si nous avions bénéficié de la protection qui existe aujourd'hui. Comme les entreprises furent durement éprouvées, elles mirent beaucoup plus de temps à se relever.

Aujourd'hui, comme la plupart des autres industries, leur situation économique est plutôt difficile. On me dit que la solution en ce qui concerne l'élevage consisterait à instaurer un système de gestion de l'offre qui permettrait au gouvernement de fixer des quotas. Un tel système a de nombreuses conséquences.

Le ministre se trompe s'il s'imaginer qu'il peut créer un système de gestion de l'offre efficace dans six, huit ou douze mois, alors que l'industrie a déjà besoin d'être secourue. En premier lieu, ce ne sera pas une mince tâche que de mettre sur pied un programme de gestion de l'offre et de contingentement pour le secteur de la viande de bœuf.

● (1550)

Les députés de l'ouest du Canada où se trouvent les trois quarts du cheptel bovin, pourraient très bien signaler que lorsque la situation se détériore, ce sont surtout les naisseurs qui en souffrent et qui sont touchés les premiers. Le secteur de l'élevage et de l'engraissement du bétail est touché également. Tous les éleveurs sont en difficulté. Pour stabiliser la situation et trouver une solution durable aux problèmes des éleveurs, il faut avant tout résoudre les problèmes des naisseurs.

Outre qu'un système de gestion de l'offre du bœuf pose des problèmes administratifs quasi insurmontables, les éleveurs de l'ouest du Canada craignent que ce système ne mette un terme aux échanges avec les États-Unis dans ce secteur, ce qui serait mauvais; en effet, les États-Unis offrent un débouché pour les bovins d'engraissement et pour les vaches de rebut et ils constituent une soupape de sûreté pour bien des éleveurs. Par ailleurs, d'autres provinces offrent des subventions pour attirer les éleveurs de bœuf chez elles. C'est acceptable, mais les problèmes découlant d'une éventuelle fermeture de la frontière américaine aux éleveurs de l'Ouest seraient de taille et il faudrait s'y attaquer. Si le ministre de l'Agriculture est intéressé à aider l'industrie de l'élevage bovin au Canada, il devrait diriger les efforts visant à établir un programme uniforme de stabilisation dans tout le pays. Il est devenu évident que presque toutes les provinces qui produisent beaucoup de bœuf appuient l'industrie bovine d'une façon ou d'une autre. Dans ma province, le Manitoba, le secteur agricole qui est relativement petit, ne jouit pas de vastes ressources naturelles ni d'une large base industrielle; donc il est très difficile d'étayer une partie importante de son économie. L'Alberta est dans une position enviable, nous l'admettons tous et nous nous en réjouissons, mais elle rend la concurrence plus difficile pour une province comme le Manitoba qui n'a pas les ressources ou la très large base industrielle de l'Ontario, par exemple.

Nous sommes en droit de nous attendre que le gouvernement fédéral nous montre la voie, mais il ne l'a pas fait jusqu'ici. Je suis certain que le ministre de l'Agriculture va nous dire qu'en 1977 il a proposé aux provinces un programme qu'il était disposé à lancer.

M. Whelan: Nous leur avons donné un programme.

M. Mayer: J'ignore tout de ce programme parce que, à l'époque, je m'occupais de l'association des éleveurs de bovins au Manitoba et, sauf erreur, on n'a pas consulté les exploitants qui auraient été touchés par l'application de ce programme.

M. Whelan: Ils ont tous pu en discuter.

M. Mayer: Le ministre dit qu'ils ont tous pu en discuter. La discussion consiste, à son avis, à présenter un programme déjà tout élaboré en demandant au secteur d'en discuter avant qu'il ne devienne officiel. Or, la discussion doit précéder l'adoption de la version définitive d'un programme parce qu'il y a, dans le secteur de l'élevage, des personnes qui s'intéressent vivement à la question et qui sont également très compétentes. Pour assurer la réussite d'un programme, le ministre doit tout d'abord demander aux gens du secteur quelles mesures, à leur avis, seraient les plus utiles.

Mais la consultation, d'après le gouvernement, consiste à présenter un programme quelques minutes avant de l'annoncer à la presse.

Une voix: Une fois la décision prise.